

Chapitre 8

Abrégé

- 8.01 Abrégé
- 8.02 Signes de référence dans l'abrégé
- 8.03 Examen de l'abrégé
- 8.04 Demandes en instance d'acceptation
- 8.05 Exemples d'abrégés

Chapitre 8

Abrégé

8.01 Abrégé

Le paragraphe 27(2) de la *Loi sur les brevets* définit les éléments requis dans une demande de brevet. Il n'est pas nécessaire d'avoir un abrégé pour obtenir une date de dépôt. Toutefois, une demande doit comprendre un abrégé pour être complète (alinéa 94(1) b) des *Règles sur les brevets*).

L'article 79 des *Règles sur les brevets* définit le format et le contenu requis de l'abrégé comme suit :

Une demande doit comprendre un abrégé qui

- a) comprend un résumé concis de ce qui est exposé dans la demande et, le cas échéant, la formule chimique qui, parmi toutes les formules figurant dans la demande, caractérise le mieux l'invention;
- b) précise le domaine technique auquel se rapporte l'invention;
- c) est rédigé en des termes qui facilitent la compréhension du problème technique, de l'essence de la solution de ce problème par le moyen de l'invention et de l'usage principal ou des usages principaux de celle-ci;
- d) est rédigé de manière à pouvoir servir efficacement d'instrument de sélection pour la recherche dans le domaine technique particulier et
- e) compte au plus 150 mots.

L'article 72 des *Règles sur les brevets* stipule que l'abrégé doit commencer sur une page qui n'est pas celle de la description. Par ailleurs, la clarté exige que l'abrégé ait un en-tête distincte, par exemple «Abrégé du mémoire descriptif». Puisque l'abrégé sera utilisé comme objet de recherche dans la base de données TechSource du Bureau des brevets, son texte devrait être dépourvu du jargon des brevets de sorte que les

techniciens, scientifiques et personnes qui désirent obtenir des renseignements sur les demandes mises à la disponibilité du public et sur les brevets délivrés puissent le comprendre facilement. Il devrait fournir le moyen de déterminer rapidement la nature de la description afin que le lecteur puisse décider s'il lui serait utile d'avoir un exemplaire complet du mémoire descriptif.

8.02 Signes de référence dans l'abrégé

Chacune des principales caractéristiques techniques mentionnées dans l'abrégé et illustrées par un dessin contenu dans la demande peut être suivie d'un signe de référence figurant entre parenthèses (paragraphe 79(7) des *Règles sur les brevets*).

8.03 Examen de l'abrégé

On examine les abrégés afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'article 79 des *Règles sur les brevets*.

8.04 Demandes en instance d'acceptation

Lorsqu'une demande est acceptable, exception faite de l'abrégé, l'examineur demande une modification. Cette demande avise le demandeur que la forme de l'abrégé est le seul obstacle à l'acceptation immédiate de la demande et qu'il faut la modifier pour respecter l'article 79 des *Règles sur les brevets* dans le délai prescrit. L'absence de réponse à cet avis résulte en l'abandon de la demande.

8.05 Exemples d'abrégés

Les exemples suivants illustrent les abrégés réputés satisfaisants :

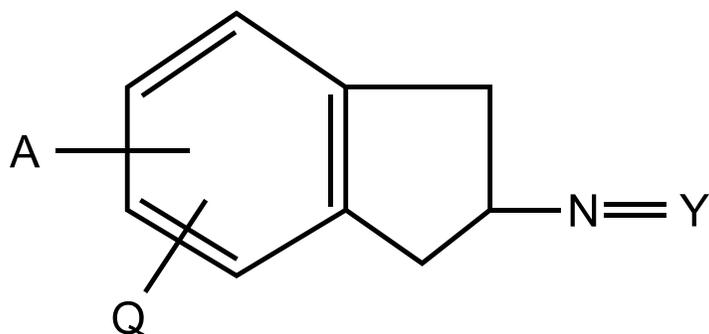
- a) Une valve cardiaque munie d'un corps de soupape annulaire ménage un orifice et dispose d'une série de supports formant une cage de chaque côté de l'orifice. Les cages retiennent un élément de fermeture sphérique que la

pression du sang amène en position ouverte ou fermée comme dans une soupape de retenue. En mettant l'orifice légèrement plus grand que l'élément de fermeture, on permet une légère fuite ou un léger refoulement en position fermée. Le flux sanguin est porté à son maximum dans la position ouverte de la valvule en donnant un profil introconvexe aux surfaces qui délimitent l'orifice du corps de la soupape. Une nervure annulaire est formée dans un canal situé à la périphérie du corps de la soupape de manière à ancrer un anneau de suture utilisé pour fixer la valvule dans le coeur.

- b) Méthode qui utilise la chaleur pour sceller les panneaux de fermeture chevauchants d'une boîte pliable, faite de carton, dont les surfaces opposées sont recouvertes d'une pellicule extrêmement mince de matériau thermoplastique, imperméable à l'humidité. On fait arriver de l'air chaud sur les surfaces à coller, la température de l'air au point de contact des surfaces étant supérieure à la température de carbonisation du carton. Les boîtes sont déplacées si rapidement dans le flux d'air, que la pellicule qui se trouve du côté du panneau qui n'est pas directement exposé à l'air chaud demeure pratiquement non collante. Un joint étanche se forme presque immédiatement à la suite du traitement. Dans de telles conditions, la chaleur fournie pour amollir la pellicule thermoplastique est dissipée, après l'achèvement du joint, par absorption par le carton qui joue le rôle d'absorbant de chaleur, sans dispositifs de refroidissement.
- c) Des amides résultent de la réaction d'un ester d'acide carboxylique et d'une amine sur un catalyseur composé d'un alcoolat d'un métal alcalin. L'ester est d'abord chauffé à une température minimale de 75 °C sous une pression d'au plus 500 mm de mercure pour permettre l'élimination de l'humidité et des gaz acides, qui empêchent la réaction, il est ensuite converti en amide sans chauffage additionnel.
- d) Procédé servant à fabriquer des semi-conducteurs, dans lequel une pellicule d'oxyde de silicium se forme à la surface d'un support semi-conducteurs et sur laquelle on dépose ensuite une couche de plomb. Cet assemblage est ensuite chauffé à une température de 500 °C à 700 °C pendant au moins 10 minutes dans une atmosphère oxydante, ce qui produit une pellicule de

passivation, composée essentiellement d'oxydes de silicium et de plomb. Les températures utilisées sont nettement inférieures à celles des procédés classiques et empêchent la détérioration du produit.

- e) De la laine est chauffée à une température de 50 °C à 65 °C pendant moins de 15 minutes dans une dispersion aqueuse contenant de 0 % à 2 % d'hydroxyde de calcium, lavée et acidulée de façon à la rendre plus sensible aux teintures, sans nuire autrement à ses propriétés physiques.
- f) Les composés ayant la formule :



où A et Q représentent de l'hydrogène ou des radicaux alcoyles, et Y un radical alcoylène contenant de 4 à 7 atomes de carbone; ces éléments sont utiles en tant que dessiccatifs de végétaux.

- g) Méthode selon laquelle un réseau émettant un signal localisé ayant de 2 à 2^n modules est mis en marche, où n est un nombre entier supérieur à zéro. Lorsque relié au réseau et activé, chaque module détermine si le réseau est en marche et, dans la négative, quel module doit le faire. Chaque module comprend une adresse unique de réseau de n bit. Le module ayant la plus petite adresse de réseau et qui est activé avant la mise en marche de ce dernier est identifié et amorce le processus de mise en marche par la transmission de signaux séquentiels aux adresses de réseau en commençant par la prochaine adresse supérieure à la sienne jusqu'à ce qu'un module l'ait capté ou qu'un signal ait été envoyé à toutes les adresses du réseau autres que celle du module initial. Après la transmission de signaux à toutes les adresses possibles du réseau sauf celle du module initial, le module initial génère un signal d'erreur pour indiquer son état.